



CONFERENCE DEBAT du Mercredi 18 Mai 2011 à Nancy

« **Espérance de Vie, retraite, dépendance, Quelles perspectives ?** »

Robert ROCHEFORT

Député Européen, Vice président du MoDem, ancien directeur du CREDOC

Dans le cadre de l'actualité du sujet de la dépendance, un débat national a été lancé. Le MoDEM 54 a souhaité pouvoir apporter sa pierre à cette réflexion, grâce à l'éclairage de Monsieur **Robert ROCHEFORT** économiste, sociologue, auteur de plusieurs ouvrages de réflexion sur cette problématique.

Les 3 questions titres du débat ne se concevant pas séparément, une approche à la fois quantitative et qualitative devra permettre d'inscrire la question dans un débat permettant de garder l'Humain au centre de la réflexion.

Quelques données chiffrées peuvent permettre d'imager la situation démographique de notre pays et de l'Europe :

Une petite fille qui naît en 2011 a 50 pour cent de chances de devenir centenaire. Il persiste une inégalité liée au sexe en terme d'espérance de vie (EDV) malgré par exemple l'augmentation du tabagisme féminin. En 1850, un homme qui mourait laissait un orphelin de 14 ans derrière lui.

En Europe, tous les ans, la catégorie des plus de 60 ans augmente de 2 millions, pendant que celle des moins de 60 ans (dite « active ») diminue d'un million.

La situation de la France, en terme démographique, n'est pas la pire en Europe : Actuellement, notre pays compte 65 millions d'habitants contre 82 millions en Allemagne. Or en 2040, alors que l'Allemagne aura gagné 2 millions d'habitants, la France l'aura déjà rejointe et en comptera autant. Ce phénomène est essentiellement lié à l'allongement de l'EDV, et au passage du « baby-boom » au « papy-boom ».

Par ailleurs, ces données chiffrées se doivent d'être interprétées **qualitativement** : Cette même petite fille, née en 2011, « co-vivra » à chaque extrémité de sa vie avec ses arrières grands parents d'une part et ses arrières petits enfants d'autre part. L'allongement de la durée de la vie va décaler les instants charnières de la vie entre les générations : Il n'est pas rare aujourd'hui de voir son grand père décéder alors que l'on est déjà bien installé dans sa vie familiale (alors que par le passé, l'accès à l'héritage éventuel se faisait bien plus jeune dans sa vie).

La retraite : En raison de sa longévité, une personne de 60 ans doit continuer à assumer les nombreuses années qu'il lui reste à vivre. A cet instant de sa vie, se pose pour lui le problème de la solidarité intrafamiliale : la vie du plus de 60 ans se découpe désormais en sous périodes (jeune retraité, senior, grand âge...). A chacune de ces périodes, correspondent des besoins différents... Le sens principal des échanges se réalise principalement des plus vieux vers les plus jeunes, quelle que soit leur nature (financière ou autre). La question du « sens » de la solidarité intrafamiliale se pose de manière plus aiguë quand arrivent le grand âge et la dépendance. Il nous faut nous questionner sur cette ambiguïté du système sensé assurer le « confort » du retraité dès 60 ans et jusqu'à sa mort.

Dès lors, il s'agit de proposer un **pacte entre les générations** coexistantes, afin de permettre les échanges entre elles : soutien scolaire, garde d'enfants, vacances, affect, mais également soutien financier. La question de la retraite « progressive » doit être examinée et accompagnée des mesures nécessaires pour ne pas pénaliser les futurs retraités qui feraient ce choix, permettant ainsi la réalisation d'échanges intergénérationnels tels que décrits précédemment. Pour ce faire, il faut agir sur les leviers permettant le recul du seuil d'entrée dans la vieillesse : Prévention hygiéno diététique, entraînement cognitif, aménagement des logements, aide à la recherche en matière de santé...

La dépendance :

A l'aune des données démographiques discutées plus haut, la problématique revient à une recherche de solutions pour faire face à l'impossibilité des « aidants naturels » à assurer leur rôle. On peut mesurer l'âge d'entrée dans la vieillesse, et il a été évalué à 78, 5 ans. On sait par ailleurs, que le revenu des retraités actuels (en raison de la diminution de leurs charges au regard de leur période d'activités, comme par la fin du paiement du crédit habitation par exemple), peut parfois être supérieur à celui des actifs.

Il s'agit d'adopter une logique de « **5^{ème} risque** », par l'intermédiaire d'un organisme public ou parapublic.

En fonction de l'évolution de cet « âge de vieillesse » dans la population du pays, il faudra calculer une tranche d'âge qui devra assurer la solidarité dépendance de la tranche d'âge concernée. Il est certain que les niveaux de cotisations devront tenir compte du niveau de revenu. Par ailleurs, afin de conserver l'équité de ces cotisations, il faudrait également étudier la possibilité d'intégrer le patrimoine à cette contribution. Il existe cependant un blocage de la société Française sur ce dernier point.

Enfin, il est manifeste que le débat national organisé par le gouvernement ne permettra probablement pas la réflexion globale nécessaire, en intégrant sans les désolidariser les problématiques « retraite et dépendance », en raison, entre autres, de l'échéance électorale de 2012.

Sonia Sadoune